



La Présidence De la Polynésie française

BUREAU DE LA COMMUNICATION Communiqué de presse

Mardi 1^{er} octobre 2013

Conseil des Ministres extraordinaire

Des tarifs de l'électricité revus à la baisse au 1^{er} octobre 2013

Un conseil des ministres extraordinaire s'est tenu ce mardi 1er octobre 2013 à la présidence, afin d'adopter l'arrêté constatant les tarifs de l'énergie électrique.

A la suite du recours d'un consommateur particulier, le Tribunal administratif de la Polynésie française, en date du 3 juillet 2013, a prononcé l'annulation, à compter du 1er octobre 2013, des tarifs de l'énergie électrique établis en 2012 par le précédent gouvernement.

Le jugement du Tribunal administratif ayant obligé le concédant et le concessionnaire à définir de nouveaux tarifs pour le 1er octobre, les négociations menées par le Ministre de l'Equipement en charge de l'énergie, Monsieur Bruno MARTY, et l'ensemble de son cabinet et des services du Pays, ont permis d'aboutir, en accord avec le concessionnaire EDT, à un avenant provisoire permettant pour la première fois une baisse des tarifs de l'électricité. Cet avenant sera suivi par des négociations, plus complètes, dans le sens des recommandations du Tribunal administratif.

Le gouvernement ayant acté une refonte globale du système électrique polynésien, a lancé ces dernières semaines des audits des diverses concessions de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique. Les conclusions sont attendues dans les prochaines semaines, afin d'établir de nouveaux partenariats durables avec ses délégataires, et donc de nouvelles dispositions contractuelles.

Par rapport aux négociations contractuelles lancées en 2011 et 2012 par le précédent gouvernement, et qui auraient aboutis à une augmentation globale des tarifs de l'ordre 340 millions, le gouvernement du Président Gaston FLOSSE, a au contraire obtenu une baisse de près de 300 millions de francs du coût de l'énergie électrique.

Si cette baisse peut sembler minime, puisqu'elle est de l'ordre de 1% sur la facture du consommateur, elle doit en réalité s'ajouter à la hausse qui était programmée dans le cadre des accords précédents. Au total ce sont ainsi plus de 640 millions de francs de pouvoir d'achat en année pleine, qui sont redonnés aux familles et aux entreprises de Polynésie française !

-0-0-0-0-0-

Présidence de la Polynésie française
Bureau de la communication

1

Téléphone : + (689) 47.20.00 / portable : +(689) 770 658 / courriel : yves.hauptert@presidence.pf